

AVOCATS EN GRÈVE

Avocats, médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, chirurgiens, orthophonistes, psychomotriciens, orthoptistes, aviation civile, experts-comptables, commissaires aux comptes...
tous s'opposent à la réforme des retraites.

**La réforme des retraites menace les avocats
et donc votre accès au droit.**

Aujourd'hui, les avocats cotisent à **un régime autonome, équilibré** (il ne coûte rien à la collectivité) **et solidaire** (il reverse chaque année 100 millions d'euros au régime général).

Cette réforme va augmenter les cotisations, baisser les pensions et donc peser lourdement sur le modèle économique des cabinets, au risque d'en faire disparaître plusieurs milliers et de créer des déserts judiciaires et juridiques, aussi désastreux pour les citoyens que le sont les déserts médicaux en santé.

La réforme des retraites menace la justice en France. Votre avocat est donc en grève.

Le droit est vital. Il est le ciment de notre société et le gardien de la démocratie.



Les avocats ont fondé le Collectif SOS Retraites avec d'autres professions menacées par la réforme : médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, chirurgiens, orthophonistes, psychomotriciens, orthoptistes, aviation civile, experts-comptables, commissaires aux comptes...

Le régime de retraites autonome des avocats n'est pas un régime spécial. Il est :

- ◆ **ÉQUILIBRÉ** : il ne coûte pas 1 euro au contribuable
- ◆ **SOLIDAIRE** : il reverse chaque année 100 millions au régime général
- ◆ **PÉRENNE** : il garantit l'équilibre des régimes de base et complémentaire jusqu'en 2079

Pour les avocats, cette réforme c'est la promesse...

- ◆ De **+ de cotisations**
- ◆ De **- de pensions**
- ◆ D'une indépendance menacée et **la mort annoncée de milliers de cabinets !**

En marche... vers les déserts judiciaires ?

Remettre en cause le régime autonome des avocats, c'est :

- ◆ fragiliser l'avenir d'une profession pivot de notre système judiciaire
- ◆ menacer, dans les territoires, l'accès des citoyens à la justice.

**DIRE NON À CETTE RÉFORME
DES RÉGIMES AUTONOMES,
C'EST DIRE OUI À UN SYSTÈME
JUDICIAIRE PÉRENNE ET SOLIDAIRE.**

**NON AUX
DÉSERTS
JUDICIAIRES !**